

Agen, le 22 AVR. 2009

**CONSEIL GENERAL**  
**Direction de l'Education, des sports, de la culture**  
**et des interventions départementales**

*Service éducation, jeunesse et citoyenneté*

Affaire suivie par Corinne Chataignier-Serer

☎ : 05 53 69 46 27

☎ : 05 53 69 42 85

✉ : [cochatai@cg47.fr](mailto:cochatai@cg47.fr)

**Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements**

**Objet : registre hygiène et sécurité pour les adjoints techniques territoriaux intégrés ou détachés**

Vous trouverez, ci-joint, une fiche de suggestion ou d'observation émanant du registre d'hygiène et sécurité.

En effet, le décret n°85-603 du 10 juin 1985 précise que « l'autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité ». Le Département de Lot-et-Garonne doit mettre à disposition des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement, des moyens permettant d'assurer leur sécurité et la protection de leur santé.

Ainsi, **chaque adjoint technique** doit pouvoir alerter l'autorité territoriale d'un danger ou d'un dysfonctionnement matériel ou organisationnel, pouvant avoir des incidences sur sa sécurité, sa santé, celle de ses collègues et de tous les usagers de l'établissement (élèves, communauté éducative, ...).

Cette fiche permet de faire remonter leurs éventuelles suggestions ou observations. Elle doit être complétée et remise au chef d'établissement et/ou au gestionnaire qui en prend connaissance avec l'adjoint technique nommé Acmo dans le collège.

Le signalement porté dans la fiche peut être résolu en interne par les moyens dont dispose l'établissement. Le chef d'établissement et/ou le gestionnaire font le nécessaire avec l'Acmo et le notent dans la fiche.

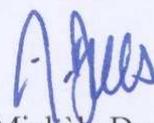
Après visa et avis éventuel du chef d'établissement, le document doit être adressé à la Mission hygiène et sécurité du Conseil général.

Je vous remercie de bien vouloir présenter cette fiche ainsi que son usage aux adjoints techniques placés sous votre autorité et en mettre à leur disposition plusieurs exemplaires afin qu'il puisse l'utiliser.

Vous pouvez également contacter Patrice Baratto, chargé de la Mission hygiène et sécurité au Conseil général au 05 53 69 42 15 ou par messagerie électronique : [pabaratt@cg47.fr](mailto:pabaratt@cg47.fr)

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le président du Conseil général,  
la directrice de l'éducation, des sports, de la culture  
et des interventions départementales,



Michèle Ducos